

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

Mardi 25 janvier 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire BUDGET du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé tenue le vingt-cinquième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux (25-01-2022) à 19 h 00, au 3851 rue Notre-Dame, sous la Présidence de Mme Johanne Champagne, mairesse.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

Mme Johanne Champagne, mairesse
M. Michel Lambert, conseiller siège # 1
M. Gaétan Petit, conseiller siège # 2
M. Stephan Tellier, conseiller siège # 3
Mme Julie De Champlain, conseillère siège # 4
M. Mario Bellemare, conseiller siège # 5
M. Patrick Casaubon, conseiller siège # 6

Formant quorum

Madame Chantal Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 19 h 00.

2022-01-019 CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT l'Arrêté numéro 2021-090 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 20 décembre 2021 : « Que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres » ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance tout en respectant la distanciation sociale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lambert, appuyé par Patrick Casaubon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

« QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé du **mardi 25 janvier 2022** sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne avec distanciation sociale ou par téléphone. Que la séance soit enregistrée via la téléphonie et que ledit enregistrement soit mis sur le site internet de la municipalité ».

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil présents

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

ORDRE DU JOUR

- 1- Moment de Silence
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022
- 4- Période de questions sur le Budget
- 5- Levée de l'assemblée

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-01-020 Il est proposé par Gaétan Petit, appuyé par Stephan Tellier et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessus précité soit adopté.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil présents

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022

	PRÉVISIONS ANNÉE 2022
REVENUS	
TAXES GÉNÉRALES	458 484.60
TARIFICATION SERVICES MUNICIPAUX	198 166.00
SERVICE DE LA DETTE	80 176.43
SUBVENTIONS	286 320.40
SUBVENTION TECQ	485 000.00
PÉRÉQUATION & DOTATION	36 205.00
REVENUS DE CARRIÈRES ET SABLIERES	4 000.00
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	28 900.00
GRAND TOTAL DES REVENUS	1 577 252.43 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
CONSEIL MUNICIPAL	39 389.00
APPLICATION DE LA LOI	500.00
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	164 136.00
GREFFE	3 638.00
ÉVALUATION	10 809.00
GESTION DU PERSONNEL	1 000.00
AUTRES	80 787.00
	300 259.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
POLICE	55 018.00
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	38 951.00
SÉCURITÉ CIVILE	5 000.00
	98 969.00
RÉSEAU ROUTIER	

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

VOIRIE MUNICIPALE	132 737.00
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	118 920.00
ÉCLAIRAGE DES RUES	4 800.00
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	2 000.00
QUOTE-PART MRC, TRANSPORT COLLECTIF	287.00
	258 744.00
HYGIÈNE DU MILIEU ET COURS D'EAU	
PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L'EAU	35 805.00
RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU	10 500.00
RÉSEAUX D'ÉGOUTS	42 477.00
MATIÈRES RÉSIDUELLES	109 384.00
QUOTE-PART MRC, COURS D'EAU	1 418.00
	199 584.00
AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	36 879.00
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	2 324.00
	39 203.00
LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE	
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	25 500.00
ACTIVITÉS CULTURELLES	12 677.00
	38 177.00
FRAIS DE FINANCEMENT	
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENT	37 816.43
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	129 500.00
	167 316.43
IMMOBILISATION	475 000.00
AFFECTATION SURPLUS	0
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	1 577 252.43 \$

2022-01-021 Il est proposé par Mario Bellemare, appuyé par Gaétan Petit et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2022 démontrant des dépenses de **1 577 252.43 \$** et des revenus de l'ordre de **1 577 252.43 \$**. Les grandes lignes du budget 2022 seront distribuées conformément à l'article 957 du Code municipal à chaque adresse civique par communiqué « Le Bavard » du mois de février 2022.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil présents

4- Période de questions sur le Budget

Madame la mairesse invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique, à poser des questions et/ou soit par courriel à municipalitededouard@sogetel.net ou par le Facebook municipal, par écrit déposé au bureau municipal ou par la poste.

➤ AUCUNE QUESTION

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

5- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé :

2022-01-022 Il est proposé par Julie De Champlain, appuyé par Michel Lambert et résolu :

QUE la séance soit levée. Il est 19h13.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil présents

Personnes présentes : 8

***APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE
POUR L'EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS.***

*Johanne Champagne,
Mairesse*

*Chantal Hamelin,
Directrice générale et greffière-trésorière*

Je, Johanne Champagne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.